

Fiche de contrôle

## Tomato Brown Rugose Fruit Virus

## Virus du fruit rugueux brun de la tomate



Organisme de quarantaine potentiel

Virus

### Description

Le virus du fruit rugueux brun de la tomate (abréviation anglaise : ToBRFV), aussi connu sous le nom de virus de Jordanie, appartient au genre des *Tobamovirus*. Ce nouveau virus se propage rapidement et endommage les feuilles et les fruits des plants de tomates et de poivrons.

Les semences de tomates et de poivrons (ou les plantes mères dont elles sont issues) doivent être échantillonnées, analysées et reconnues indemnes du ToBRFV avant d'être vendues à des fins commerciales. Le respect des dispositions est confirmé par la délivrance du passeport phytosanitaire. C'est pourquoi les professionnels ont l'obligation de n'acheter que des semences et des plants munis d'un passeport phytosanitaire.

### Végétaux à contrôler

Les végétaux du genre *Solanum lycopersicum* (tomate) et *Capsicum*, surtout *Capsicum annum*

### Symptômes

En cas d'infestation par le ToBRFV, on peut observer des décolorations en mosaïque et des feuilles rétrécies, mais aussi des symptômes de flétrissement et de jaunissement ainsi que des nécroses. Les fruits mûrissent de manière irrégulière et présentent des taches jaunes.



Chlorose et développement atypique  
du feuillage

© Prof. Salvatore Davino (EPPO Global Database,  
<https://gd.eppo.int>)



Marbrures de décoloration des tomates  
© Dr Aviv Dombrovsky (EPPO Global Database,  
<https://gd.eppo.int>)



Marbrures de décoloration des poivrons  
© Dr Raed Alkowni (EPPO Global Database,  
<https://gd.eppo.int>)

### Propagation

La propagation peut se faire par les semences et les plants contaminés, mais aussi par la peau, les vêtements, les outils, les pots et les emballages. La transmission par les insectes et l'eau d'arrosage est également possible. Les professionnels sont tenus de prendre des mesures d'hygiène strictes (employer exclusivement des désinfectants à base d'acide benzoïque).

<b>Contrôle</b>	Effectuer régulièrement des contrôles visuels pendant toute la saison en respectant les règles d'hygiène.
<b>Que faire en cas de soupçon?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Noter l'emplacement (parcelle, numéro de rangée, numéro de plante) et la date de l'observation.</li><li>• Informer immédiatement le Service phytosanitaire fédéral SPF (tél. : +41 58 462 25 50 ; courriel : <a href="mailto:phyto@blw.admin.ch">phyto@blw.admin.ch</a>).</li><li>• Restreindre l'accès à la serre concernée et prendre les mesures d'hygiène qui s'imposent.</li></ul>